

FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI

Réf de l'action : ECF T740.PR Indice 06 du 12/01/2022

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'actualiser ses connaissances et d'appliquer les évolutions du métier de conducteur de taxi.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tout conducteur de taxi souhaitant le renouvellement de sa carte professionnelle,
- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle, ils devront joindre l'attestation de formation continue à leur dossier.
- Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- La formation comporte 3 modules d'approfondissement obligatoires :
 - Droit du transport public particulier de personnes.
 - Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire.
 - Sécurité routière.
- La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :
 - Anglais.
 - Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - Prévention et secours civiques.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Pour l'Anglais : Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissances linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL ou une expérience professionnelle de 2 ans, fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des 10 années précédant l'enseignement,
- Pour la prévention et secours civiques : justifier du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3),
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations des acquis par exercices individuels et collectifs.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de formation continue valable 5 ans.
- Formation non éligible au CPF.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 14h.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.

